

But

- Décrire le programme pour la détection et le contrôle de la vermine à l'animalerie du CRCHU de Québec-Université Laval.

Généralités

- Disposer les déchets dans une poubelle fermée.
- Conserver la nourriture dans des contenants fermés.
- Sceller les portes des pièces à risque (Ex.: Portes d'entrée extérieures).
- Placer des pièges à des endroits stratégiques de l'animalerie. Éviter de placer ces pièges dans les salles d'hébergement d'animaux même s'ils sont non-toxiques.
- Déplacer les pièges temporairement lors du nettoyage de la pièce puis les replacer au même endroit par la suite.
- Lorsque nécessaire, l'usage d'insecticide doit être préalablement approuvé par la vétérinaire. De plus, l'usage d'insecticide est interdit dans les locaux d'entreposage de nourriture et où la santé des animaux pourrait être compromise.
- Les documents relatifs au contrôle de la vermine (FORM-CHU #002) doivent être disponibles pour consultation et seront conservés pour une période de 5 ans.

Matériel

- Trappes collantes non-toxiques (Catchmaster® #288-1 ou équivalent)
- Piège collant pour les lampes UV (Catchmaster® #925 ou équivalent)
- Lampes U.V.

Formulaires ou PNF reliés à cette procédure

- FORM-CHU #002, Contrôle de la vermine

Définitions

- **Trappe collante** : Piège recouvert d'une couche de colle non toxique sur laquelle les rongeurs et les insectes restent fixés.
- **Lampe UV** : Lampe à rayonnement ultraviolet munie d'un piège adhésif servant à attirer et à capturer les insectes volants.

Responsabilités

- L'assistant-chef de l'animalerie doit s'assurer de l'installation et de la vérification des systèmes de détection de la vermine.
- La chef du service de l'animalerie est responsable d'effectuer la révision et le suivi des interventions destinées à éliminer la vermine à l'intérieur de l'animalerie.
- La vétérinaire est responsable d'approuver l'usage d'insecticide visant à éliminer la vermine à l'intérieur de l'animalerie.

Procédures

I. Installation des pièges

1- Identifier chaque système de détection avec les informations suivantes :

- La date d'installation du piège
- Son numéro d'identification (de 1 à ...)
- Les initiales de l'employé qui a installé le système.

2- Indiquer l'emplacement des systèmes de détection et leur numéro sur un plan de l'animalerie.

II. Vérification des pièges

1. Vérifier mensuellement tous les pièges de l'animalerie.
2. Documenter l'inspection en utilisant le formulaire FORM-CHU #002.
3. Pour chacun des pièges, spécifier le type (trappe collante ou lampe UV).
4. Documenter les observations en indiquant la quantité et le type d'insectes retrouvés dans le piège.
5. Remplacer le piège (si nécessaire). Voir la section « remplacement des pièges » ci-dessous.
6. Remettre le formulaire complété à l'assistant-chef de l'animalerie afin qu'il soit révisé.

III. Remplacement des pièges

1. En règle générale, remplacer les pièges annuellement.
2. Lors de l'inspection mensuelle, le piège doit être remplacé si:
 - 50% de la surface du piège ou plus est inefficace à cause de la poussière ou toute autre obstruction.
 - Endommagé par l'eau ou l'humidité.
 - 25% de la surface du piège est couverte d'insectes.
 - Présence d'un rongeur.
 - Manquant ou perdu.
 - Expiré (expiration d'un an)

3. Documenter le remplacement d'un piège sur le formulaire FORM-CHU #002.
4. Remplacer la lampe U.V. deux fois par année ou lorsque défectueuse.

IV. Tolérance et traitement

1. Présence de 1 à 10 insectes : Lorsqu'il y a présence de ≤ 10 insectes/araignées dans le piège, la situation est considérée comme étant légère. L'utilisation du piège est suffisante pour contrôler le problème. Lors de la prochaine inspection, porter une attention particulière afin de vérifier si la situation est stable.
2. Présence de 11 à 20 insectes : Lorsqu'il y a présence de 10 à 20 insectes/araignées dans le piège, la situation est considérée comme étant modérée. Un traitement local peut être nécessaire pour contrôler le problème. Consulter la coordonnatrice des opérations du Service de l'Animalerie et documenter les actions prises sur le FORM-CHU #002.
3. Présence de 21 insectes et plus : Lorsqu'il y a présence de ≥ 20 insectes/araignées dans le piège, la situation est considérée comme étant sévère. Un traitement est souvent requis pour contrôler le problème. Consulter la coordonnatrice des opérations et la vétérinaire du Service de l'Animalerie et documenter les actions prises sur le FORM-CHU #002.

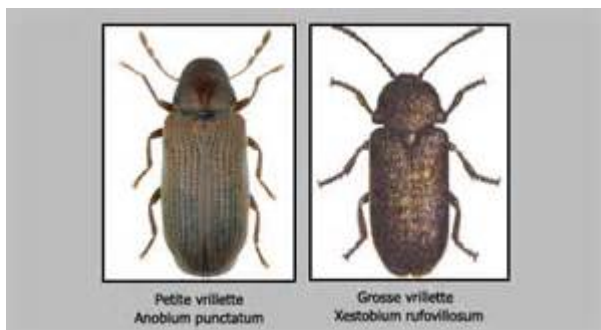
V. Insecticides

1. Consulter la vétérinaire pour établir un plan d'éradication.
2. Exemple d'insecticides utilisés :
 - Diazinon 0.5%
 - Dursban 0.25% (Chlorpyrifos)
 - Demon 40 WP
 - Pyrethrines 0.2%-Piperonyl Butoxide 1%
3. Se conformer aux spécifications du manufacturier pour la procédure à suivre.

	<u>Modifications apportées</u>
Version 2 14 décembre 2023	• Modifications: - o Modification des titres d'emploi

Fiche d'identification de la vermine

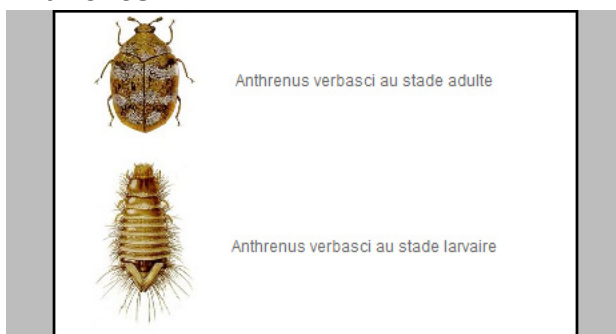
1. Anobiidés



Identification : Mesurant de 2,5 à 7mm, corps massif avec une tête cachée par une sorte de capuchon.

Infestation: Infeste le bois et meuble. On peut identifier une infestation avec la présence de trou de sortie dans les bois des meubles. Les adultes ont tendance à s'agglomérer près des fenêtres puisqu'ils sont attirés par la lumière du jour.

2. Anthrènes



Identification: Taille d'environ 3 mm pour les adultes et de 4 à 5 mm pour les larves. Son corps, ovale et convexe, est noir avec des écailles microscopiques brunes, blanches et jaunes. Les larves possèdent un corps velu alterné de bandes brunes claires et brunes foncées avec une conformation plus étroite à l'avant et plus large à l'arrière.

Infestation: Les dommages sont causés par les larves et sont caractérisés par des trous nets et irréguliers dans les textiles. Contrairement aux

adultes qui se plaisent à l'extérieur, les larves préfèrent les endroits sombres et tranquilles comme les dessous de tapis, les placards, les armoires, les plinthes, les tiroirs, etc. Les principaux réservoirs d'infestation sont les nids d'oiseaux, de rongeurs et d'insectes abandonnés, ainsi que les cadavres d'animaux. Les collections d'insectes, les animaux empaillés et les livres sont également vulnérables aux attaques de l'anthrène.

3. Blattes (coquerelles)



Identification: La blatte germanique, la plus commune dans les maisons du Canada, compte parmi les petites (1 à 1,5 cm). Elle se distingue par la présence de deux lignes parallèles au corps sur la partie rigide qui recouvre sa tête. La tête, ainsi cachée, constitue une particularité commune à toutes les blattes.

Infestation: Se retrouvent en présence de nourriture, et vivent dans les milieux humides. Des coulées brunes malodorantes peuvent révéler leur présence.

4. Centipèdes



Identification: Leur corps (2,5 cm) teinté de gris et de jaune est orné de lignes noires parallèles au corps. Des lignes circulaires noires et blanches traversent les pattes et leurs confèrent une allure rayée. Les antennes sont très longues de même que la dernière paire de pattes qui retient les proies.

5. Chasseurs masqués



Identification: Ils ont une tête allongée et tellement étroite derrière les yeux qu'elle semble former un cou. Les pièces buccales sont transformées en tube qui aspire les liquides de la proie.

6. Cloportes



Identification: Les cloportes sont de petits crustacés de couleur grisâtre, noirâtre ou brunâtre. Leur corps ovale est aplati dorso-ventralement. Il est formé de plusieurs plaques et porte 19 paires d'appendices dont sept paires de pattes sur la partie antérieure (péréion).

Infestation: Se retrouvent en milieu très humides et se nourrissent de matière en décomposition (déchets organiques, légumes, fruits).

7. Drosophiles



Identification: L'espèce la plus connue, *Drosophila melanogaster*, mesure 3 ou 4 mm. Elle possède comme caractéristique les yeux rouges et un corps brun jaunâtre en partie rayé et comportant quelques poils plus longs que les autres.

Infestation: Comme cet insecte recherche l'humidité et la lumière, on l'aperçoit souvent près des fenêtres et des lavabos. Les adultes peuvent voltiger près de leurs sources d'alimentation, tels que des fruits mûrs ou en fermentation, sur lesquels ils cherchent à pondre leurs œufs.

8. Forficules communs (perce-oreilles)



Identification: Le forficule, ou perce-oreille, est facilement identifiable grâce à ses cerques, deux petits appendices situés au bout de la partie arrière de son corps brun rougeâtre.

Infestation: Le forficule se nourrit de matière en décomposition mais aussi d'insectes (parfois de ses semblables), de champignons, de feuilles tendres, de fleurs, de légumes et de fruits. Son habitat préféré est donc l'extérieur.

9. Fourmis charpentières



Identification : De façon générale, les fourmis ont la taille fine et les antennes coudées (pliées). Les fourmis charpentières sont de grosses fourmis (6 à 15 mm), de couleur noire, brune ou rouge.

Infestation: De petits tas de sciure de bois évacuée des galeries peuvent indiquer la présence de ces insectes, qui sont plus actifs la nuit.

10. Fourmis pharaons



Identification: Cette espèce est assurément minuscule (1,5 à 2 mm). Sa couleur varie du jaune au roux, et comme les autres fourmis, elle possède une taille fine et des antennes coudées (pliées).

Infestation: Une simple boîte de biscuits peut combler les besoins d'une colonie. On détecte souvent les fourmis pharaons dans la cuisine ou la salle de bain en raison de la chaleur et de l'humidité. On les retrouve à l'intérieur des murs, dans les moindres fissures, le long des tuyaux, dans les garde-robes, les meubles, entre des feuilles de papier, sous le plancher et près du lave-vaisselle. Elles réussissent à

s'introduire dans des endroits aussi surprenants que dans un pot fermé avec un couvercle vissé. Elles envahissent également les serres, les endroits où de la nourriture est entreposée (restaurants, animaleries, zoos) ainsi que les hôpitaux.

11. Lépismes argentés (Poissons d'argent)



Identification: Un corps fusiforme couvert d'écailles aux reflets argentés. Il s'agit d'un insecte muni de six pattes mais dépourvu d'ailes. Sur sa tête se trouvent deux longues antennes, et à l'autre extrémité du corps, on observe trois appendices effilés (un filament central placé entre deux cerques)

Infestation: Cet insecte se nourrit d'amidon. Il est donc attiré par les pages lustrées, la colle utilisée pour relier les livres, le papier peint ainsi que par certains vêtements ou rideaux (coton, lin, soie, rayonne). Il se nourrit aussi de la cellulose.

12. Puces



Identification: Le petit corps de couleur brun foncé de la puce est aplati latéralement. Elle possède des pattes arrières très développées et ne possède pas d'ailes.

Infestation: Les recoins, sombres et un peu humides. Elles craignent le soleil.

13. *Sciarides* (mouchetons)



Identification: Les sciarides (ou sciares) sont de petites mouches (1 à 11 mm) noirâtres, brunâtres ou jaunâtres aux ailes souvent foncées (parfois réduites ou absentes) et aux pattes relativement longues. Leurs yeux se rapprochent ou se rejoignent sous la forme d'un pont au-dessus des antennes – sauf chez les espèces qui n'ont pas d'ailes.

Infestation: On les trouve dans des endroits humides et ombragés tels que le bois pourri, sous l'écorce des arbres morts, les terriers d'animaux, les excréments (les larves s'en nourrissent).

14. *Teignes* (mites)



Identification: Les teignes sont de minuscules papillons (environ 6 mm) couramment appelés mites qui possèdent des poils ou des écailles sur leur tête.

Infestation: La source d'infestation sera découverte dans un endroit peu dérangé tel qu'une boîte contenant des tissus rangés depuis longtemps ou des vêtements qui ne sont pas portés souvent.

15. *Psoques* (poux du livre)



Identification : Les psoques sont d'assez petite taille; ils font 1 mm ou moins de longueur. Ils ont de très longues antennes minces comme un fil, et leurs fémurs postérieurs sont élargis. Leur corps est mou et souvent translucide; leur couleur va du noir au blanc.

Infestation : Insecte se nourrissant de micro moisissure, il est donc un bio-indicateur de la présence de moisissure dans l'animalerie.

16. *Araignées* : Aucune espèce d'araignée n'est dangereuse au Québec

17. *Moustiques* : Aucun danger précis

18. *Mouche* : Aucun danger précis

Sources :

http://infestation.ca/identification_insectes.php, consulté le 05/10/2016

<http://www.unesco.org/webworld/ramp/html/r8820f/r8820f04.htm>